

Communiqué du 9 juillet 2020

Nomination d'Eric Dupond-Moretti au ministère de la Justice

L'ADMD appelle le nouveau garde des Sceaux à prendre ses responsabilités au sujet de la fin de vie

Le 6 juillet dernier, le président de la République nommait Eric Dupond-Moretti au ministère de la Justice. Appelé à de grandes responsabilités, le nouveau garde des Sceaux ne doit pas négliger le rôle de son ministère – le « ministère des libertés », selon ses propres termes – dans l'application des différentes lois, et notamment sur la fin de vie.

Une circulaire du 20 octobre 2011 permet, en effet, aux Parquets d'engager des poursuites pénales contre des personnes qui viendraient en aide à des proches qui se trouveraient en situation de fin de vie en suggérant aux magistrats différents chefs d'inculpation pour les poursuivre.

Pour Jean-Luc Romero-Michel, président de l'ADMD : « J'appelle le ministre de la Justice à prendre ses responsabilités et à abroger cette circulaire liberticide dans les meilleurs délais. Cette circulaire crée de facto un délit de compassion, inacceptable dans notre République. »

Pendant ce temps, alors que le ministre de la Santé, Olivier Véran, engagé en pleine discussion dans le cadre du Ségur de la santé, la France semble complètement délaissé le développement des soins palliatifs.

Le président de l'ADMD ajoute en effet : « Depuis le 1^{er} janvier 2019, notre pays n'est plus doté d'aucun plan de développement des soins palliatifs. Nous notons une réelle abstention du Gouvernement sur le sujet. Pourtant, le 11 juillet prochain sera le premier anniversaire de la mort de Vincent Lambert. Nous avons alors appelé le Gouvernement à s'investir davantage dans la promotion des directives anticipées. Un an plus tard, rien n'est encore fait. »

Aujourd'hui, tout indique au Gouvernement qu'il peut avancer en faveur de la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté ; [96% des Français](#), [71% des médecins](#) et une majorité claire et nette de députés s'y déclarant favorables. Dans ces circonstances, il est nécessaire que le président de la République écoute l'opinion des Français et permette à chacun de choisir les conditions de sa propre fin de vie quand la vie n'est plus que de la survie.

Pour leur part, les jeunes de l'ADMD se mobilisent avec le lancement aujourd'hui même de *L'été des Jeunes de l'ADMD* à Toulouse : une mobilisation estivale dédiée à la promotion des directives anticipées et de la désignation des personnes de confiance.

Contacts presse

Philippe Lohéac, délégué général : +33 (0)1 48 00 04 16